

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 19 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois le dix-neuf du mois de décembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Tessonnière, régulièrement convoqué sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

24 présents + 3 pouvoirs (27 votes sur 28) :
Quorum atteint (15)

Date de la convocation : 13 décembre 2023

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Viviane CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Jacky JOZEAU, Lucette ROCHER, Sébastien FAURE, Huguette ROUSSEAU, Dominique GUILBOT, Mattieu MANCEAU, Frédéric PARTHENAY
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Fabrice DURAND, Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Gérard GIRET, Jacques ROY
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Pascal ROCHARD (suppléant)
- ✓ Commune de Louin : Maryse BARIGAULT, Monique NOLOT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU

3 pouvoirs :

- ✓ Pascal BIRONNEAU a donné pouvoir à Dominique BARREAU
- ✓ Sylvie NOBLET-HORTET a donné pouvoir à Micheline REAU
- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Monique NOLOT

Excusés : Sylvie NOBLET-HORTET, Françoise RICHARD, Pascal BIRONNEAU, Mathias DIXNEUF, Alain JEZEQUEL (départ à 19h45)

Fabrice DURAND a été élu secrétaire de séance

=====

FINANCES

Provisions pour risques d'impayés

Budgets : Principal, Déchet et Assainissement Collectif

- Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2321-2 et R.2321-2,
- Vu le décret n° 2005-1661 du 27 décembre 2005 modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales relatif aux règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,
- Vu les instructions budgétaires et comptables M14,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ De réaliser des provisions pour risques d'impayés telles que proposées ci-dessous :

Budget principal : Selon les services du SGC de Thouars, le montant des provisions doit être ajusté. Pour l'année 2023, la provision doit être de 100 euros. En 2022, le montant était de 1 347,44€. Il conviendra donc de faire une reprise de provision pour la différence, soit 1247,44 euros.

Cet ajustement doit faire l'objet d'une délibération et doit être constaté par un titre d'ordre mixte au compte 7817.

Budget déchets : Selon les services du SGC de Thouars, le montant des provisions doit être ajusté. Pour l'année 2023, la provision doit être de 1 217,37euros. En 2022, le montant était de 16 480.79 €. Il conviendra donc de faire une reprise de provision pour la différence, soit 15 263,42euros. Cet ajustement doit faire l'objet d'une délibération et doit être constaté par un titre d'ordre mixte au compte 7817.

Budget assainissement collectif : Selon les services du SGC de Thouars, le montant des provisions doit être ajusté. Pour l'année 2023, la provision doit être de 3 374,40euros. En 2022, le montant était de 17 802,89€. Il conviendra donc de faire une reprise de provision pour la différence, soit 14 428,49euros. Cet ajustement doit faire l'objet d'une délibération et doit être constaté par un titre d'ordre mixte au compte 7817.

✓d'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

Fait et délibéré, le 20 décembre 2023
Et ont signé le Président et le secrétaire,

Le secrétaire de séance,
Fabrice DURAND

Le Président,
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20231221-11-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet le 21-12-2023
Publication le 21-12-2023

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48